

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

(District La Providence)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de résolution numéro 20-450 datée du 8 septembre 2020, tiendra une assemblée publique de consultation le **5 octobre 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

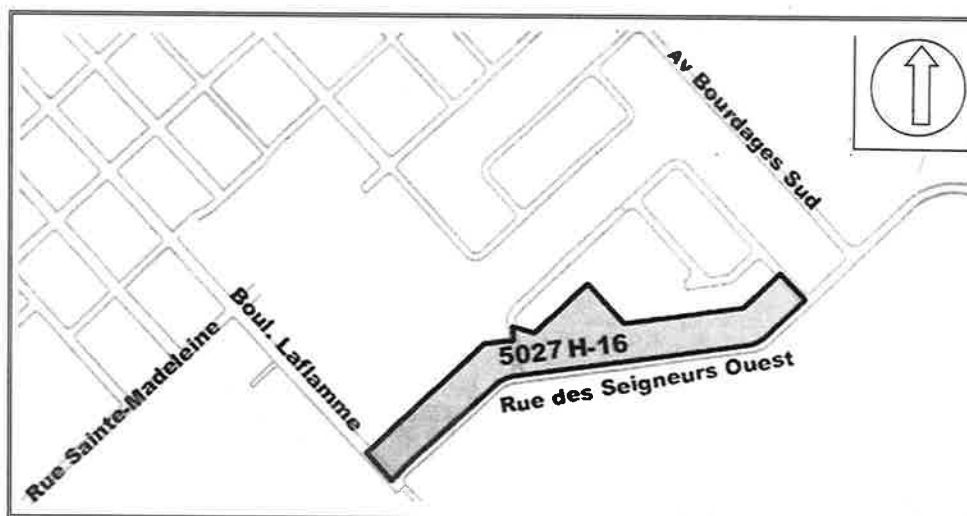
La résolution projetée aura pour conséquence, notamment, de permettre la construction de deux habitations multifamiliales comprenant six logements, une habitation multifamiliale comprenant huit logements et deux habitations multifamiliales comprenant 12 logements de trois étages chacun, sur la rue des Seigneurs Ouest et ce, conditionnellement à ce que la haie de cèdres exigée dans la zone tampon soit d'une hauteur minimale de 1,83 mètre à la plantation et que les arbres à planter soient de moyen ou grand calibre.

La demande d'autorisation de ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'une autorisation pour la construction de deux habitations multifamiliales comprenant six logements, une habitation multifamiliale comprenant huit logements et deux habitations multifamiliales comprenant 12 logements sur les lots 5 137 994, 5 137 995, 6 048 260 et 6 195 209 (rue des Seigneurs Ouest), dans la zone d'utilisation résidentielle 5027-H-16.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La construction de deux habitations multifamiliales comprenant six logements, une habitation multifamiliale comprenant huit logements et deux habitations multifamiliales comprenant 12 logements de trois étages chacun, avec balcons empiétant de 1,83 mètre dans la marge avant, une zone tampon aménagée sans l'obligation de planter des arbres d'une largeur d'au moins 1,60 mètre sur le lot 5 137 994, deux cases de stationnement implantées à une distance de 0 mètre d'un perron ou d'une fenêtre, deux cases de stationnement d'une profondeur de 5,28 mètres et une allée d'accès projetée sur le lot 5 137 944 d'une largeur de 6,20 mètres, sera confirmée sur les lots 5 137 994, 5 137 995, 6 048 260 et 6 195 209 situés sur la rue des Seigneurs Ouest, le tout selon les documents graphiques réalisés par la firme Faucher Gauthier architectes et datés du 2 juin 2020, conditionnellement à ce que la haie de cèdres exigée dans la zone tampon soit d'une hauteur minimale de 1,83 mètre à la plantation et que les arbres à planter sur le site soient de moyen ou grand calibre.

La zone 5027-H-16 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

De plus, une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier suivant la publication du présent avis et ce, jusqu'à midi avant la séance du 5 octobre 2020. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la Greffière, à l'hôtel de ville.

Saint-Hyacinthe, le 16 septembre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière